

## ON FAIT LE POINT SUR LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SICTOM de la Région de Rambouillet a franchi une nouvelle étape avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des déchets.

Ces nouvelles règles ont plusieurs objectifs : augmenter la part du recyclage, diminuer les ordures ménagères résiduelles et simplifier le tri pour les habitants.

### DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Grâce à votre geste de tri, sur la période de janvier à mars, nous constatons une augmentation de près de 20% du volume des emballages et des papiers collectés.

Nous remarquons également que les erreurs de tri sont en augmentation. Pour rappel, seuls les emballages sont concernés. Sont donc exclus tous les objets en plastique, les textiles, les jouets, les piles, ampoules, etc. Ces erreurs perturbent la chaîne de recyclage et génèrent des surcoûts de traitement. Ces déchets doivent être jetés dans les ordures ménagères ou à la déchèterie s'ils sont trop volumineux ou s'ils contiennent des batteries et des piles.

**Nous vous remercions pour votre investissement et vous encourageons à poursuivre vos efforts.**

### DES BACS TROP PETITS ?

Dès fin décembre 2022, vous avez été nombreux à nous adresser vos demandes de changement de bacs, ainsi que vos questionnements concernant les nouvelles consignes de tri.

En effet, sur la période de janvier à mars, vous avez doublé vos demandes de réparation et de changement de bacs par rapport à la même période sur l'année précédente. Nous avons donc été confrontés à des difficultés et avons dû prioriser nos interventions selon l'état de nos stocks et la disponibilité de notre personnel. Tous ces paramètres ont engendré des délais allongés que nous regrettons. Nous mettons tout en œuvre pour rétablir au plus vite les délais d'intervention habituels.

La mise en place de ces nouvelles consignes de tri a eu un fort impact dans la gestion de vos déchets. Vous avez été nombreux à nous informer du manque de place dans votre bac jaune (ou bleu pour les anciens bacs) et à souhaiter permuter les fréquences de collecte de l'ordure ménagère et de l'emballage, ce qui n'est pas possible puisque la réglementation impose la collecte hebdomadaire des ordures ménagères.

Nous préférons prendre le temps d'observer et analyser les résultats de ce nouveau geste de tri et d'en mesurer les conséquences afin d'apporter sur du long terme un service optimisé pour l'ensemble de nos concitoyens.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez demander gratuitement un bac plus grand (maximum 360 litres) via notre site internet [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com).

### TRUCS ET ASTUCES POUR OPTIMISER MON BAC

Quelques astuces peuvent vous permettre de réduire l'encombrement de vos déchets et ainsi augmenter la quantité de déchets dans votre bac :

1. Compacter vos bouteilles en accordéon dans le sens de la hauteur
2. Plier ou découper vos cartons
3. Tasser les emballages dans le bac
4. Vider sans rincer vos emballages

Attention, les emballages imbriqués les uns dans les autres rendent leur recyclage impossible.